



LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

- 1 Contournement ferré de l'agglomération lyonnaise
- 2 Création d'un quai
- 3 Bargesement du chemin de la Maladière
- 4 Création d'une voie entre le chemin de la Maladière et la RD 1084 (espace public de stationnement)
- 5 Création d'un cheminement pour relier la rue neuve à la Grande Rue et création de logements
- 6 Bargesement de la route de Jallieux
- 7 Extension de jardins familiaux
- 8 Création d'une papeterie d'entreprise
- 12 Création d'un espace public et reconversion d'un bâtiment en locaux municipaux ou centre socio-culturel
- 13 Création d'un espace public

Montluel
Plan Local d'Urbanisme



5c Plan de zonage - secteur sud
Echelle: 1/ 2 500ème

Modification simplifiée
Vu pour être annexé à la délibération
du 05 décembre 2024

Le Maire



Légende

ZONAGE

- UAa : Abords du centre-bourg
- UAp : Secteur des pentes
- UAvb : Centre historique de la ville basse
- UBa : Zone urbaine mixte et périphérique
- UBb : Zone urbaine à dominante d'habitat collectif
- UC : Zone à vocation commerciale
- UD : Secteurs pavillonnaires peu denses et hameaux périurbains
- UE : Zone destinée à des équipements d'intérêt collectif et des services publics
- UEL : Zone d'équipements sportifs et de loisirs
- UX : Zone d'activités économiques et industrielles
- A : Zone agricole
- N : Zone naturelle
- Na : Zone naturelle de valorisation des abords de rivières
- Nm : Zone protégée de la Motte

PRESCRIPTIONS

- Alignement d'arbres à préserver (L 151-23 du CU)
- Cheminement piéton à conserver ou à créer
- Linéaire de préservation de la diversité commerciale
- Linéaire de renforcement commercial
- Patrimoine bâti à protéger (article L 151-19 du CU)
- Élément ou ensemble végétal à préserver (article L 151-23 du CU)
- Espace Boisé Classé
- Secteur en attente d'un projet d'aménagement global
- Emplacement réservé (article L151-41 1° et 2°) du CU

INFORMATIONS

- Zone Natura 2000
- Zone humide

0 100 200 m

